



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES ALPES-MARITIMES**

**COPIL DU 16 NOVEMBRE 2023**

**RELEVÉ DES ÉCHANGES**

Président de séance : Monsieur Eric Lefebvre, directeur de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Alpes-Maritimes (représentant Monsieur Philippe LOOS, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes)

## SOMMAIRE

<b>1 Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2 Ordre du Jour et liste des participants.....</b>	<b>3</b>
<b>3 Relevés des échanges.....</b>	<b>4</b>
<b>4 Conclusion.....</b>	<b>8</b>

## 1 Introduction

---

Le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes excuse le secrétaire général de la préfecture pour son absence .

Il rappelle que le Plan de Protection de l'Atmosphère est un document vivant animé par un processus collectif afin de créer une dynamique collective dans notre territoire autour de la qualité de l'air. Ainsi, il remercie chacun pour sa présence au troisième Comité de Pilotage de Suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes. Il remercie également les acteurs ayant fourni des données de suivi pour leurs actions, cela est indispensable afin de mesurer l'avancement effectif de notre PPA ainsi que son impact sur la qualité de l'air.

Il revient sur le contexte européen autour de la qualité de l'air en évoquant la révision de la Directive Européenne sur la qualité de l'air ambiant de 2012. En effet, les seuils réglementaires européens devraient être nettement abaissés pour tendre vers les nouvelles recommandations 2021 de l'Organisation Mondiale de la Santé. Afin de répondre aux évolutions réglementaires à venir et aux défis associés, **il est important de réaliser les actions en cours et faire émerger de nouvelles actions sur notre territoire. Le PPA 06 est un PPA évolutif et permet l'intégration de nouvelles actions. L'Etat compte et sait compter sur la mobilisation de chacun de vous.**

Il rappelle qu'au niveau national pour l'année 2023, 40 milliards d'euros ont été dédiés au ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires afin de faire de la France une Nation Verte.

En effet, il précise que l'un des objectifs de cette année, a été d'accélérer la transition écologique dans les territoires grâce à un outil qui a connu un grand succès : le Fonds Vert. Ces 2 milliards d'euros ont parmi de soutenir les projets des collectivités dans une multitude de domaines via plusieurs axes et mesures. Il y a eu un soutien en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, de renaturation des villes, ou encore de décarbonation des mobilités.

Il met en avant que près de 23 millions d'euros ont été engagés dans le département des Alpes-Maritimes dont 5M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, 2,7M€ pour accompagner le déploiement de la ZFE, 2,6M€ pour lutte contre les incendies de forêt et 1M€ pour promouvoir le développement du covoiturage sur notre territoire. Il ajoute que la consommation des crédits a bien avancé, ce qui est important puisqu'il faut que les projets voient le jour. Le Fonds Vert a vocation à se pérenniser dans le temps et sera reconduit en 2024. Pour rappel, ce fonds est un accompagnement financier à destination, majoritairement, des collectivités territoriales et leurs groupements, pouvant aller jusqu'à 80 % de subvention lorsque les projets ont un impact environnemental fort.

Le directeur de la DDTM passe la parole à la DREAL qui porte l'organisation de ce comité de pilotage.

## 2 Ordre du Jour et liste des participants

---

### Partie 1 – Actualités

#### Actualités (DREAL)

- Actualités nationales (ZFE, directive)
- Astreinte contentieux qualité de l'air (Cerema, Ademe, AtmoSud)
- Actualités locales (pics estivaux, fonds vert)

#### Nouvelles données qualité de l'air (AtmoSud)

- Populations exposées
- Cartographies des concentrations

### Partie 2 – Suivi du PPA

#### Suivi du PPA 06 (DREAL)

- Suivi général PPA
- Avancée de la fiche action 31 - thématique industrie

Présentation par la CCI Nice Côte d'Azur et GRDF de l'expérimentation sur le recyclage des déchets de parfumeries par le consortium GRDF, CCI Nice Côte d'Azur, Prodaram Green Energy 06.

- Nouvelle fiche action sur les réseaux de chaleur

Présentation par la CACPL sur la Thalassothermie

**→ l'accord de principe sur l'ajout de cette nouvelle action au PPA06 a été donné par les membres du COPIL**

- Validation de la fiche action (Capt'Air – FNE PACA et FNE 06)

→ **la fiche action Capt'Air a été validée par les membres du COPIL**

Suivi du PPA 06 (AtmoSud)

- Évaluation de l'action renouvellement des flottes de transport en commun
- État des lieux des émissions et évolution des trajectoires au global et par secteur du PPA

#### Partie 3 – Prise de recul & discussions sur le PPA 06

Discussion ouverte pour les membres du COPIL sur les actions du PPA06

- Les avancées
- Les freins éventuels

La liste des participants figure en annexe.

## **3 Relevés des échanges**

---

**À l'issue de la présentation du Cerema sur l'astreinte du conseil d'État, un premier temps d'échanges a eu lieu.**

La CCI Nice Côte d'Azur demande comment sont choisis les sujets traités par l'astreinte et le montant des enveloppes.

→ Le Cerema répond que le budget accordé au Cerema au niveau national est imposé par l'État et non choisi par le Cerema, de même que les thèmes qui sont pré-fléchés nationalement.

La CCI demande alors la possibilité d'avoir un échange avec le Cerema sur un sujet précis.

**A l'issue des présentations sur l'avancement des actions du PPA, un second temps d'échanges a eu lieu.**

Des questions ont été posées de manière générale sur les sigles et abréviations présents dans les diapositives.

*Secteur du transport*

L'ADEV a demandé si l'on connaissait la fréquentation des parkings relais puisque il est intéressant de construire des parkings s'ils sont utilisés.

→ La DREAL PACA répond qu'effectivement la fréquentation est un indicateur important mais que pour le projet concerné, le parking venait d'être construit donc cette donnée n'est pas disponible.

*Secteur de l'aérien*

Des questions ont été posées sur la compréhension de l'avancement des actions de l'aérien.

L'aéroport Nice Côte d'Azur a donné des explications en séance. En particulier, il est précisé que la modification des trajectoires de départ et d'arrivée des avions (modifiée récemment pour répondre à une réglementation imposant d'économiser du carburant) sera évaluée et les résultats seront partagés ultérieurement (ce n'est pas inclus dans la fiche action du PPA aujourd'hui).

#### *Secteur de l'industrie*

Suite à la présentation de GRDF et de la CCI Nice Côte d'Azur, FNE remarque qu'il y a un rejet de CO2 via les processus de méthanisation et de gazéification hydrothermale.

→ L'entreprise GRDF répond qu'il s'agit de CO2 biogénique (naturel) qui est contenu dans les boues et les drêches utilisées. De plus, ces processus permettent de neutraliser des COV émis par les parfumeries et d'éviter des combustions en créant du gaz (méthane) qui sera réinjecté dans le réseau GRDF.

Suite à la présentation de la nouvelle action sur les réseaux de chaleur et en particulier la thalassothermie par la CACPL, un troisième temps d'échanges a eu lieu. La collectivité de Cagnes-sur-Mer demande quelle est la rentabilité économique d'un tel projet à long terme sans les aides de l'Ademe, de la Région et du Département. Il précise sa question en demandant la comparaison du prix de la chaleur produite ou du froid produit par thalassothermie avec celui du gaz étant donné que les aides sont prises en compte dans le calcul et que le prix du gaz choisi est celui de juillet 2022, lorsque le prix du gaz était anormalement onéreux.

→ La CACPL répond que cela serait moins rentable mais que cette technologie permet d'assurer un prix stable.

→ La DREAL PACA répond que l'équation n'est pas si simple puisque le consommateur individuel peut bénéficier également d'aides pour changer de système de chauffage. En dehors du coût, ce projet participe grandement à l'amélioration de la qualité de l'air ce qui est notre objectif commun.

**À l'issue de la présentation de la présentation d'AtmoSud, en dernière partie du COPIL, un dernier temps d'échanges a eu lieu.**

Après la présentation par AtmoSud de l'évolution des trajectoires des émissions pour le secteur maritime, la CACPL demande si les paquebots en mouillage au large de Cannes sont bien pris en compte dans ces inventaires et si leurs impacts sur les populations sont mesurés.

→ AtmoSud répond qu'il y a eu une étude spécifique menée sur le sujet avec la CACPL. Le mouillage au large permet d'avoir un impact moins important sur les populations. Une question est posée sur le rapport entre l'amélioration entre les cartes de concentrations 2017 et 2022 en première partie et les émissions par secteur présentées en deuxième partie. Il est demandé à quoi est due cette amélioration.

→ AtmoSud répond que les cartes de concentration sont en microgrammes par mètres cubes, alors que sur les diagrammes ce sont des émissions en tonnes. De plus, les cartes présentent un cocktail de polluants alors que les diagrammes portent sur un seul polluant ainsi en fonction du polluant observé l'amélioration n'est pas due aux mêmes actions. Pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) ce sont les transports routiers qui sont les principaux émetteurs. Ainsi des actions limitant la voiture individuelle thermique et l'amélioration technologique des véhicules réduisent les émissions de NO<sub>2</sub> ce qui fait que les axes routiers sont moins rouges en 2022 qu'en 2017. Pour les particules fines (PM2,5), c'est le secteur résidentiel-tertiaire qui est le principal émetteur ainsi des actions limitant les chauffages au bois non performants améliorent grandement la qualité de l'air.

→ La ville de Cagnes-sur-Mer remarque qu'il y a donc énormément de choses à faire dans ce secteur notamment sur le chauffage au bois puisque les trajectoires des émissions sont mauvaises par rapport aux objectifs du PPA.

→ GRDF ajoute que le chauffage au fioul est également un problème et qu'il y a encore 30 000 logements qui se chauffent à cette énergie fossile. Il regrette que les actions de conversion d'un chauffage fioul au gaz ou bio-méthane n'aient pas été plus soutenues par le gouvernement.

Le COLLECTIF CITOYEN 06 évoque les résultats d'une étude publiée cette année sur 857 villes européennes donnant des chiffres sur le nombre de morts prématuées dues à la qualité de l'air. L'association regrette qu'on présente une multitude d'actions sans distinguer leur poids dans l'amélioration de la qualité de l'air, alors qu'il faudrait se concentrer sur les leviers principaux.

→ Le directeur de la DDTM acquiesce qu'on ne peut pas se satisfaire de ces nombres de morts prématuées mais rappelle que le PPA est une démarche partagée et qu'il est important d'être dans un consensus afin d'avancer. Il ajoute que la pollution de l'air est un problème multifactoriel et que nous avons le devoir d'agir collectivement.

→ Le CAPRE06 rappelle néanmoins qu'il n'y a pas de consensus au sujet de l'aéroport parmi les membres du COPIL.

La CAPG demande où en est la révision de l'arrêté interdisant le brûlage des déchets verts.

→ Le directeur de la DDTM répond que c'est en cours, que c'est un sujet complexe, qu'il faut tenir compte de tous les tenants et aboutissants pour que le nouvel arrêté soit accepté et respecté.

→ La ville de Cannes demande où en est le formulaire de déclaration aux brûlages obligatoire qui avait été évoqué lors d'une réunion sur le sujet.

→ La DREAL répond que ce formulaire, développé par FNE PACA avec le soutien de la DREAL, est en cours de finalisation pour le Var dont le projet d'arrêté est finalisé. Lorsque les autres départements auront stabilisé leurs arrêtés, la trame de formulaire sera adaptée. Les formulaires seront hébergés sur le site de la DREAL.

## 4 Conclusion

---

Le directeur de la DDTM remercie les participants pour leur présence et la sincérité de leurs échanges. Il remercie tout particulièrement les personnes qui sont intervenues pour la qualité de leurs présentations, leurs propositions et les exemples partagés par les membres du COPIL.

Il rappelle que le partage des données, avec AtmoSud et la DREAL, sur l'avancement des actions est nécessaire pour évaluer les effets des actions du PPA et sa mise en œuvre. De plus, il rappelle que le PPA 06 est évolutif et demande aux différentes structures de faire émerger de nouvelles actions efficaces afin d'améliorer la qualité de l'air et relever les défis environnementaux à venir. La réglementation évolue avec des normes de plus en plus ambitieuses qui nécessitent le maintien et l'accélération de la dynamique de réduction de la pollution atmosphérique.

Il conclu en disant qu'il faut se réjouir des actions qui avancent et de la dynamique créé par de nouvelles actions qui concourt à l'amélioration de la qualité de l'air.